

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 12/12/2024, sur convocation du Président envoyée le 05/12/2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, JL STAROSSE, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusés : A. HARMAND, L. GUYOT

BU2024-64- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC HYDROMORPHOLOGIQUE EN REGIE EN 2025

Dans le cadre de la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », les élus de la communauté de communes Terres Toulouises ont souhaité disposer d'un diagnostic hydromorphologique de l'ensemble du réseau hydrographique.

Pour rappel, les principaux cours d'eau qui structurent le territoire sont la Moselle, la Bouvade, l'Ingressin, le Terrouin et l'Esch. Le réseau hydrographique total représente un peu plus de 500 km de cours d'eau dont 100 km sont déjà bien connus à travers des études et/ou des travaux déjà menés.

Afin d'identifier les besoins d'entretien et de restauration de l'ensemble des cours d'eau, un diagnostic du réseau secondaire est désormais nécessaire soit un linéaire d'environ 400 km. Cela permettra de mieux appréhender les enjeux et de dimensionner la taxe GEMAPI le cas échéant.

Pour ce travail, le recours à un prestataire ne paraissant pas la solution la plus adaptée, la communauté de communes Terres Toulouises a recruté un agent en contrat de projet pour réaliser cette mission en régie avec l'aide du technicien référent et sous la direction du responsable du pôle environnement.

La réalisation du diagnostic hydromorphologique du réseau hydrographique secondaire peut être accompagnée financièrement par l'agence de l'eau Rhin Meuse par l'intermédiaire d'un dispositif d'étude en régie. Les dépenses salariales sont éligibles à un taux de 70 % maximum auxquelles s'ajoutent des frais d'accompagnement journalier forfaitaires de 35 € pour couvrir les frais courants (téléphone, déplacement, équipement informatique, logistique, ...).

Pour la première année, entre le 01/12/2024 et le 30/11/2025, il est envisagé de diagnostiquer une centaine de kilomètres de cours d'eau, sur 200 jours de travail :

- 64 jours sur le bassin versant de l'Ingressin pour 32 km
- 86 jours sur le bassin versant du ruisseau de la Woèvre pour 43 km
- 24 jours sur le bassin versant du ruisseau du Gare-le-Cou pour 12 km
- 13 jours sur le bassin versant de la Bouvade pour 6,5 km
- 13 jours sur le bassin versant du ruisseau de l'Arot pour 6,5 km

Après avis favorable de la commission GEMAPI en date du 07/11/2024,

Le Bureau Communautaire est invité à :

- **Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'agence de l'eau Rhin Meuse sur la base du programme d'étude diagnostic établi pour la première année d'étude,**
- **Autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,**
- **Prévoir les crédits nécessaires au budget de référence.**

Délibération adoptée à l'unanimité.